

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2012/009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF

SEANCE DU 02 MAI 2012

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert — excusé GUEYTTE Thierry-
PELISSIER Laurence – PECOULT Jocelyn – CALVIERE Gérard

Syndic suppléant : DEVINE Marc - OLIVIER Denis – LIENS Edmond

L'an deux mille douze et le deux mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

Modernisation des irrigations
Hameau du Logis Neuf

=====

Le Président expose : l'association syndicale, a programmé la modernisation des irrigations, hameau du Logis Neuf, sur Cheval Blanc pour 2013. Cette opération, qui fait l'objet d'une action du Contrat de Canal, doit permettre de créer 1320 mètres linéaires de canalisations, 5 branchements agricoles et 15 domestiques (dont 4 nouveaux), pour une surface d'environ 6 ha.

Afin de valider ce projet, l'ASCO a réalisé une étude qui a permis de définir le tracé définitif des canalisations et vérifier sa faisabilité, en tenant compte des caractéristiques de la station de pompage.

Afin de demander les aides financières pour la réalisation de ces travaux, le plan de financement de ce projet doit être validé. Ces travaux estimés à 122 477,40 euros H.T. pour le réseau et 62 470 euros HT pour la station de pompage, feront l'objet d'une demande de subvention suivant la répartition :

- | | |
|-----------------------|------|
| - AGENCE DE L'EAU RMC | 50 % |
| - REGION PACA | 10 % |
| - CONSEIL GENERAL 84 | 20 % |
| - AUTOFINANCEMENT | 20 % |

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la réalisation des travaux de modernisation des irrigations, commune de Cheval Blanc, pour un montant de 194 195 euros H.T., imprévus et honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, ainsi que le plan de financement du projet et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre

